

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

# Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant

**Révision:** 2021-04-04 **Version:** 01.2

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Cif Professional 2 en 1 Détergent Désinfectant Cif est une marque commerciale enregistrée et est utilisée sous license d' Unilever.

UFI: SNE0-80A5-900K-VP41

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit:

Nettoyant de surface de cuisine.

Désinfectant de surface de cuisine.

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

#### SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE\_SWED\_PW\_10\_1
AISE\_SWED\_PW\_11\_1
AISE\_SWED\_PW\_19\_1
PC8 Biocidal products

PC35-Washing and cleaning products

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

#### Coordonnées

Diversey France SAS 201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois, Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52 E-mail: commandes.directparis@diversey.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

ORFILA (INRS): 33 1 45 42 59 59

# SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aquatic Chronic 2 (H411)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



#### Mentions de danger :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P501 - Eliminer le contenu inutilisé comme un déchet chimique.

# 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarq	Pour cent en
					ues	poids
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	[6]	Skin Corr. 1B (H314)		0.1-1
				Acute Tox. 4 (H302)		
				Acute Tox. 4 (H312)		
				Eye Dam. 1 (H318)		
				Aquatic Acute 1 M=10		
				· (H400)		
				Aquatic Chronic 1		
				· (H410)		1

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.

[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15a du Règlement (CE) N°1907/2006.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16...

#### **SECTION 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un

médecin.

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire

appel à une assistance médicale.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à

une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.Contact avec la peau:Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.Contact avec les yeux:Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.Ingestion:Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

#### Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir hors de portée des enfants. Protéger contre le gel.

Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 200 Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 500

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

#### Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

# valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

#### **Exposition humaine**

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	5.7

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.96

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

	BITEL expedition par innalation Concerninated (ing/in )				
Ingrédient(s)		Court terme - Effets	Court terme - Effets	Long terme - Effets	Long terme - Effets
		locaux	systémiques	locaux	systémiques
	chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	1.64

#### Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.0009	0.00096	0.00016	0.4

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	12.27	13.09	7	-

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. S'assurer que l'équipement de mousse

ne génèrent pas de particules respirables.

Contrôles organisationnels appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
	l'exposition sectorielle des				
	travailleurs				
PC8-Produits biocides	PC8 Biocidal products	С	-	-	ERC8a
PC35-Produits de lavage et de nettoyage	PC35-Washing and	С	-	-	ERC8a
	cleaning products				
Application manuelle par brossage, frottage ou	AISE_SWED_PW_10_1	PW	PROC 10	480	ERC8a
nettoyage					
Pulvérisation de mousse	AISE_SWED_PW_11_1	PW	PROC 11	60	ERC8a
Application manuelle	AISE SWED PW 19 1	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est Protection des yeux/du visage:

recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du

produit (EN 166).

Protection des mains: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation. Protection du corps: Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide Couleur: Limpide , Pourpre Odeur: Produit caractéristique Seuil olfactif: Non applicable

Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé Non approprié pour la classification de ce produit

Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	> 107	Méthode non fournie	

Méthode / remarque

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides

Inflammabilité (liquide): Non inflammable. Point d'éclair (°C): Non applicable. Supporte la combustion: Non applicable.

(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non Voir les données sur la substance

déterminé

Données de la substance limites d'inflammabilité ou d'explosivité si disponible

Ingrédient(s)		Limite inférieure	Limite supérieure	
		(% vol)	(% vol)	

chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium - -

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé Température de décomposition: Non applicable.

**pH**: ≈ 11 (pur)

Viscosité cinématique: Non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Soluble	Méthode non fournie	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Voir les données sur la substance

Pression de vapeur: Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Densité relative: ≈ 1.00 (20 °C)

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	2300	Méthode non fournie	20

Méthode / remarque OECD 109 (EU A.3)

Densité de vapeur: Pas de données disponibles. Non approprié pour la classification de ce produit

Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles. Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant.
Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune autre information pertinente disponible.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

#### ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

	par voie	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)	ATE (mg/kg)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD 50	398	Rat			110000

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (h)	ATE (mg/kg)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD 50	3412	Lapin	Méthode non fournie		310000

Toxicité d'inhalation aiguë

Toxicite difficiation algue					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation,	ATE - inhalation,	ATE - inhalation,	ATE - inhalation, gaz
	poussières (mg/l)	brouillard (mg/l)	vapeurs (mg/l)	(mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

#### Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Lésion sévère		Méthode non fournie	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			

Sensibilisation Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données			

# Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
, , ,	résultats des tests négatifs		résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Remarques et autres effets
			(mg/kg poids			d'exposition	rapportés

	corporel/jour )		
chlorure d'alkyldiméthylbenzyla	Pas de données		
mmonium	disponibles		

# Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de				
		données				
		disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

toxicite par innalation subchronique						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

TOMORO OFFICINIQUO								
Ingrédient(s)	Voie d'expositio	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/i)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (iours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure			Pas de			ii (jours)		
d'alkyldiméthylbenzyla			données					
mmonium			disponibles					

STOT-exposition unique

or or expedition among					
Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)				
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles

#### Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

# Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

# 11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

#### Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée
		(mg/l)			d'expositio

					n (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LC 50	0.515	Poisson	Méthode non	96
				communiquée	

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC 50	0.016	Daphnie	Méthode non communiquée	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC 50	0.02	Selenastrum	OECD 201 (EU C.3)	72
			capricornutum		

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'expositio n
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC 20	5	Boues activées	OECD 209	0.5 heure(s)

# **Toxicité aquatique à long terme**Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	NOEC	0.025	Daphnia magna	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

TOXICITE aquatique vis-a-vis d'autres organismes bentinq	ues y compnis	s les organismes	vivarii uaris les	seuiments, si uis	sportible.	
Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
		(mg/kg dw			d'expositio	
		sediment)			n (jours)	
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de				
		données				
		disponibles				

#### Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

#### Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

blodegradabilite lacile cortations acrobiques					
Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode	DT 50	Méthode	Evaluation
		analytique			
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Appauvrissement	> 60%	Par extrapolation	Facilement biodégradable
		en oxygène			

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

definition de partage n-octano/read (log Now)								
Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque				
chlorure	2.88	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue					
d'alkyldiméthylbenzylammonium								

Facteur de bioconcentration (FBC)

i dotodi do biodofiloditia	tion (i bo)				
Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure	0.5		Méthode non	Pas de bioaccumulation prévue	
d'alkyldiméthylbenzyla			communiquée		
mmonium					

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

#### 12.7 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec

la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses.

**Emballages vides** 

**Recommandation:**Suivre la législation nationale ou locale en vigueur. **Produits de nettoyage appropriés:**De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**



Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: 3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 9

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

#### Autres informations applicables:

**ADR** 

Code de classification: M6 Code de restriction en tunnels: -Numéro d'identification du danger: 90

**IMO/IMDG** 

No EmS: F-A, S-F

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG La réglementation transport comprend des dispositions spéciales pour les marchandises dangereuses emballées en petites quantités classées sous les N° UN3077 ou UN3082

# SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

#### Règlements UE:

- Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 CLP

  Règlement (CE) n° 648/2004 règlement relatif aux détergents
- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VIII, respectivement): Non applicable.

# Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques

désinfectants

< 5 %

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) Nº 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

### Installations classées:

Rubrique(s):

4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°		
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	RG 65, RG 66		

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

### **SECTION 16: Autres informations**

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MS0127291 Version: 01.2 Révision: 2021-04-04

#### Raison de la révision:

Le format général est modifié conformément à l'Amendement 2020/878, annexe II du Règlement (CE) № 1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 6, 8, 15, 16

#### Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
  H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes:

- AISE L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
   ATE Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL Dose dérivée sans effet
- CE50 concentration efficace, 50%
- ERC Catégories de rejet dans l'environnement
  EUH Déclaration de danger spécifique CLP
  CL50 concentration létale, 50%

- · LCS Étape du cycle de vie
- DL50 dose létale, 50%
- · DSENO Dose sans effet nocif observé
- DSEO Dose sans effet observé
   OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
   PBT Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
   PNEC Concentration Prévisible Sans Effet

- PROC Catégories de processus
- Numéro REACH Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB très Persistantes et très Bioaccumulables

Fin de la Fiche de Données de Sécurité